

OUTIL PRATIQUE - EVAL'RISK

Prendre la décision de maintenir, reporter, modifier ou d'annuler un événement n'est pas une décision facile. L'impact se joue à plusieurs niveaux, notamment après des mois de travail pour préparer ce rendez-vous.

Nous vous proposons **une grille –non-exhaustive - d'audit et d'aide à la décision, destinée aux organisateurs, pour évaluer les risques**, en fonction des paramètres à prendre en compte, et déterminer le maintien, la modification du format, le report ou l'annulation de l'organisation ou de la participation à un événement.

Étape 1 – PROFIL DE L'ÉVÉNEMENT

L'évènement / nom :

Lieu / site / département - pays :

Dates / durée :

Nature de l'évènement :

Responsabilité directe / organisateur : *prend la décision éventuelle de report ou d'annulation, et s'assure de la diffusion de l'information autour de cette décision.*

Responsabilités indirectes : *co-organisation, à associer à la décision.*

Évènement intégré dans un « parcours sportif » : *exemple étape incontournable d'un chemin de sélection, ou journée du championnat dans un sport collectif.*

Nombre d'acteurs concernés : XXX personnes

= XXX membres de l'organisation, bénévoles, jury et officiels

+ XXX participants, sportifs, staffs.

+ XXX acteurs externes (estimation du public, médias, partenaires, prestataires, autres)

Nature des handicaps représentés :

Origines géographique des participants et acteurs : *départements, régions, pays.*

Étape 2 – LES CRITÈRES RADICAUX

Ces trois critères suffisent à eux seuls à prendre une décision immédiate de report ou d'annulation.

1 – ARRÊTÉ NATIONAL

Décret national. Votre événement entre dans le cadre des obligations nationales, qui s'imposent à tout organisateur. Exemple : interdiction de regroupement de plus de 1000 personnes, quel que soit l'environnement (clos ou non), sauf événement d'utilité publique (au 9 mars). Attention cette posture nationale évolue rapidement, **il est important de se renseigner ou d'être en relation avec les services de votre préfecture ou d'être attentif aux annonces nationales.**

2 – ARRÊTÉ LOCAL

Si votre événement n'entre pas dans le cadre des restrictions nationales (point précédent), il peut malgré tout, en fonction de votre implantation entrer dans le cadre d'une interdiction plus locale, sur les « clusters à risque » notamment.

Se renseigner auprès de votre préfecture, mais aussi de votre municipalité en cas d'arrêté municipal.

3 – PARTICIPANTS + PUBLICS À RISQUE

La population concernée par les événements handisport présente de nombreux facteurs de risques, de contamination ou de propagation du virus : publics sensibles aux infections respiratoires et leurs conséquences, usage des sondes urinaires, besoins de contacts avec l'environnement (transferts, déplacement pour les déficients visuels, fauteuil manuel...), usage complexe des outils de prévention de base (mettre un masque, des gants, se laver les mains régulièrement...), proximité liée au handicap durant la compétition ou sur le site d'hébergement par exemple (handicap lourd, risque de perte d'autonomie en cas d'infection de la tierce personne ou du sportif...)

Recommandation : avis du médecin référent de votre comité régional handisport, ou à défaut du médecin fédéral national.

Étape 3 – LES CRITÈRES IMPORTANTS

Si les « critères radicaux » précédents n'imposent pas l'annulation ou le report de votre événement, les critères importants ci-après peuvent malgré tout vous permettre de faire évoluer votre décision, notamment lorsqu'ils s'additionnent les uns aux autres.

4 – LE CADRE

Le contexte environnemental de l'évènement : l'organisation est-elle prévue dans une enceinte close, en plein-air, sur plusieurs sites, avec également des hébergements ? La question principale à se poser étant les risques liés à « la proximité » entre les participants. Est-elle importante, peut-elle être atténuée, réduite, modifiée ? Exemple : sports de contacts, utilisation de vestiaires, situation des sports duel (face à face) avec une proximité prolongée.

5 – LES ORIGINES GÉOGRAPHIQUES DES PARTICIPANTS

La provenance des participants, leurs départements, la ville hôte de l'évènement, L'origine géographique nationale ou internationale des sportifs afin de repérer ceux provenant d'une zone cluster où le virus circule activement.

Recommandation : consultation des sites du gouvernement répertoriant les pays et clusters à risque.

6 – LA PRÉSENCE DE PUBLIC

Pour les événements accueillant du public ou un nombre important de supporters potentiels (combiné au paramètre « cadre »). La « jauge » (nombre maximum de public + participants accueilli) de votre événement doit être ajustée en fonction des interdictions nationales. Il convient d'évaluer la proximité entre les supporters, les zones de contacts possibles entre sportifs et spectateurs (à limiter ou réduire). **Evaluer si nécessaire les possibilités d'organiser à « huis clos ».**

7 – L'IMPACT FINANCIER

Elément important de la décision, le budget engagé. Il est déterminant d'étudier l'impact financier d'une annulation, de vérifier tous les devis et les CGV (Conditions Générales de Ventes) des prestataires, d'évaluer les pertes en cas d'annulation (remboursement total ou partiel des participants parfois), vérifier votre contrat d'assurance dans ce cas de figure, les pertes des recettes et partenaires en cas d'annulation.

Important : ce paramètre est variable en terme d'impact en fonction du moment où la décision est prise. **Le report est fortement recommandé** lorsque cela est possible.

9 – LES RISQUES SPORTIFS

Le principe de précaution des participants eux-mêmes peut suffire à générer une forte absence de sportifs ou d'équipes, avec pour conséquence simple, l'impossibilité d'organiser la compétition malgré son maintien. Il existe également un risque de discrimination à refuser des participants en fonction de leur origine géographique (critère « origines »). L'IPC peut retenir cet argument et invalider l'officialisation des résultats de la compétition. Si votre compétition figure sur un chemin de sélection pour des compétitions internationales, voir pour les Jeux Paralympiques, il est important d'échanger avec le directeur sportif de la discipline au préalable. Enfin, autre point d'attention sur la tenue dans de bonnes conditions de votre compétition ; l'éventuel « droit de retrait » de vos bénévoles ou d'une partie du jury ou arbitres nécessaires à la compétition.

10 – LA VIGILANCE SANITAIRE

Votre capacité à adapter votre dispositif au niveau des risques sanitaires pour les réduire est important. Au-delà d'une présence médicale ou paramédicale au sein de l'organisation, la faculté à mettre en place des procédures de précautions ou d'affichage des recommandations du ministère de la santé est à prendre en compte. Atténuer la promiscuité par exemple dans les vestiaires, prévoir un nettoyage adapté et régulier des sanitaires, ou encore la mise à disposition d'outils de prévention...

Affiches téléchargeables sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus (rubrique ressources)

11 – LA COMMUNICATION & LA RESPONSABILITÉ

Si le mot d'ordre est avant tout de maintenir chaque événement, dans la mesure où il n'y a aucun facteur de risque ou aucune interdiction applicable, il est essentiel de rester vigilant. Votre image, et éventuellement celle du mouvement handisport sera engagée, si les principes de précaution ne sont pas appliqués raisonnablement. **Si l'on ne peut pas reprocher à un organisateur un excès de précautions, l'inverse n'est pas vrai...**

12 – LE CRITÈRE « ESSENTIEL »

Ce paramètre est simple, il consiste à juger du caractère essentiel de l'événement. L'événement peut-il facilement être reporté ? **Est-il indispensable de l'organiser maintenant ?**
En cas de doute sur d'autres paramètres, il vous permettra de confirmer ou non votre décision.

Étape 4 – LES ALTERNATIVES

Une fois l'évaluation des risques réalisée, si l'événement ne peut être maintenu dans sa forme initiale, il convient avant d'acter une annulation de **réfléchir à de nouveaux scénarii réalistes, en essayant de modifier certains paramètres** : changement de dates, conséquences d'un report, maintenir à huis clos, réduire le nombre de participants, changer de site, modifier le programme sportif...

Étape 5 – LA DÉCISION

Une fois l'audit des risques effectué et les éventuelles alternatives approfondies, la décision peut être prise, de concert avec les partis engagés (co-organisateurs, Directeur sportif de la discipline, DTN, Médecin, FFH...) associée à une information adaptée aux différents participants, sportifs, partenaires, financeurs, médias, prestataires...

1. MAINTIEN DE L'ÉVÉNEMENT

Il est tout aussi **important d'informer qu'un événement est maintenu** dans le contexte actuel, afin d'éviter une absence de participants ou de publics supposant une annulation !

2. MAINTIEN AVEC MODIFICATION DU DISPOSITIF

Mise en place d'une sensibilisation aux gestes barrières (cf. affichette ci-après), mise à disposition d'outils de prévention (solutions hydro-alcooliques, masques...), nettoyage plus fréquent des sanitaires, **organisation de la compétition à huis clos (sans public)**, suppression de certaines épreuves...

3. « STAND BY » - NOUVELLE ÉVALUATION DANS X JOURS / SEMAINES

L'évaluation ne permet pas une prise de décision immédiate, c'est trop tôt, notamment pour les événements au-delà du mois de mai ou cet été.

Recommandation : maintenir le lien avec les participants, les bénévoles et autres acteurs de l'événement pour les tenir informés.

4. REPORT DE L'ÉVÉNEMENT

L'annonce du report est une chose, l'annonce de la nouvelle date en est une autre. Il n'est pas indispensable de coupler les deux trop rapidement. **Annoncer simplement le report en prenant le temps de vous réorganiser** et d'étudier en profondeur la faisabilité avant d'annoncer une nouvelle date

5. ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT

L'interdiction est nationale, préfectorale ou locale et/ou vous estimez après évaluation que le risque est majeur, que l'événement n'a pas d'alternative raisonnable, qu'il ne peut pas être reporté. **Pour cette décision ultime, il est important de bien maîtriser le critère « risque financier » pour en faire l'annonce au bon moment**, afin de limiter les pertes probables.